

Une société voyeuriste ?

9 septembre 2011

L'IPW a organisé, en collaboration avec la galerie Clairefontaine, une table ronde intitulée Une société voyeuriste ? La manifestation faisait partie des rencontres Photomeetings 2011 – Voyeur - The Hidden Photographer.

Résumé : Le voyeurisme et l'exhibitionnisme, deux notions à la complémentarité ambiguë, rendent public ce qui ressort du domaine privé et plus largement ce qui doit être caché. Leur moteur réside dans le plaisir de la transgression. Cette perversion (plaisir de la transgression) est relative selon les lieux et les époques. Elle est aujourd'hui déterminante pour la consommation des médias et donc pour leur gestion.

Les réseaux sociaux sont un terrain propice à l'exhibitionnisme et au voyeurisme individuels. Cette perte des barrières de l'intimité pourrait signifier un recul des libertés individuelles et un péril de la démocratie.

Participants :

Markus Hartmann, directeur de la programmation, Editions Hatje Cantz

Andréa Holzherr, directrice artistique au sein de la coopérative Magnum Photos

Prof. Kurt Imhof, sociologue et chercheur publicitaire à l'Université de Zurich

Duncan Roberts, journaliste au City Magazine

Dr. Nils Zurawski, sociologue et ethnologue à l'Université de Hambourg

Modération :

Christophe Langenbrink, rédacteur au journal Luxemburger Wort



Mots de bienvenue de **Marita Ruiter**, directrice artistique de Photomeetings et directrice de la Galerie Clairefontaine.

Public/privé

En introduction au débat, le **Prof. Kurt Imhof** présente la séparation des sphères privée et publique ; cette distinction est pour lui l'invention la plus importante de l'humanité. La culture, la civilisation, la raison, la protection de l'état de droit puis de la démocratie et les droits de l'homme relèvent de la sphère publique ; la sphère privée englobe la nature, l'affect, les pulsions et la transmission de la vie.

Dans notre société, les nouveaux médias induisent plusieurs risques dans la gestion de la vie privée des internautes. Les réseaux sociaux vident par exemple le concept de l'amitié – définie comme un secret partagé - de son sens ; ils favorisent aussi un retour de l'ésotérique qui contredit les valeurs des Lumières et donc de la raison.

Violence et plaisir dans la transgression du domaine privé

Le **Dr. Nils Zurawski** définit le voyeurisme comme de la curiosité. Il est asymétrique et non réciproque. Il suggère une relation de force du voyeur au préjudice de celui qui est observé. Cette violence le différencie d'autres formes de contrôle social, comme le voisinage ou la vie de quartier, qui impliquent une relation d'égal à égal, voire des opportunités d'assistance.

M. **Imhof** ajoute que le voyeurisme implique toujours un certain plaisir. Mme **Andréa Holzherr** approuve cette idée et ajoute que la société est à la fois voyeuriste et exhibitionniste. Les deux « pratiques » sont acceptées par la société mais dans le cadre de limites mouvantes. La perception d'un comportement comme voyeuriste dépend pour beaucoup de la culture de celui qui est observé et de l'observateur (par exemple évolution des mœurs, selon les époques et les lieux, par rapport à la nudité du corps).

Voyeurisme et médias

Le **Prof. Imhof** explique sa notion de *Eventorientierter Rudeljournalismus*, (journalisme en meute, axé sur l'événement) : tous les médias s'intéressent aux mêmes événements et se comportent d'une manière de plus en plus immorale dans leur compétition. La démarcation des genres médiatiques entre le journalisme de qualité et de boulevard y perd de son acuité. Cette évolution est stigmatisée sur le réseau internet. M. **Zurawski** plaide pour le maintien de la ligne de démarcation entre ces genres, pour que les médias soient capables d'exercer une mission de contrôle dans le système démocratique. Les scandales récents en ce qui concerne les *whistleblowers* et les plateformes d'informations donnent l'impression que la ligne de démarcation entre le vrai et le faux s'estompe de plus en plus.

M. **Duncan Roberts** aborde la question de l'*editorial responsibility*. Il cite l'exemple de Thomas Höpker qui a photographié, le 11 septembre 2001, cinq jeunes adultes qui discutaient paisiblement au bord de l'Hudson avec en arrière plan le World Trade Center en flammes. Thomas Höpker n'a publié sa photo qu'en 2006. Le temps a servi de catalyseur pour édulcorer la violence transgressive de cette image. Si le voyeurisme consiste à transgresser des normes sociales admises en regardant ce qui doit être caché, la photo de Thomas Höpker, en montrant le tabou d'une Amérique indifférente au drame national du 11 septembre, satisfaisait la pulsion voyeuriste du public.

M. **Langebrink** note que pour un éditeur ou rédacteur l'évaluation du comportement « juste » ou « raisonnable », résister au voyeurisme malsain (mais est-ce dans sa nature d'être sain ?) pour en rester à l'information, demeure un défi quotidien.

Contrôle et plaisir : une relation ambiguë

Pour M. **Imhof**, il s'agit des deux faces de la même médaille. Les exécutions publiques du passé ont montré d'un côté l'exhibitionnisme de l'Etat et de l'autre le voyeurisme des spectateurs. Ceci illustre la relation réciproque et ambiguë entre le contrôle et le plaisir.

Il poursuit en défendant le maintien nécessaire d'une séparation entre le privé et le public. Elle permet à l'individu de se protéger du contrôle de la collectivité et garder ainsi son accès privé et personnel au plaisir.

Mme **Holzherr** confirme que dans une relation partagée voyeuriste/exhibitionniste, le plaisir, l'émotion et la curiosité jouent un rôle déterminant. Dans ce cas, la notion d'agression ou de domination du voyeur est transcendée par le partage.

Répondant à une intervention de M. **Hartmann** pour lequel les sociétés ont toujours été plus ou moins voyeuristes mais qui pense que le bon sens permet de poser les limites du socialement acceptable, M. **Imhof** réplique que malgré ce bon sens revendiqué, on constate une augmentation du voyeurisme et que finalement la liberté ou le libre arbitre de l'homme a toujours été un mythe.

Le respect de la vie privée est une liberté démocratique fondamentale

Il lui semble que la mode actuelle de l'autopromotion largement stimulée par les nouveaux médias, modifie et influence nos lois sociales. Des groupes comme les managers ou les jeunes sont forcés d'être présents partout. Il met en garde contre une invasion de l'intimité par le public dont la conséquence est une perte de la liberté individuelle. M. **Imhof** rappelle que le droit à une vie privée n'est pas une notion forcément évidente, mais qu'il constitue la plus grande invention de l'humanité. Il mérite qu'on se batte pour lui et qu'on le défende. Il en va des valeurs de notre démocratie.